



SECRETARIAT

AS/Jur (2022) CB 03
04 mai 2022

Aux Membres de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Carnet de bord de la réunion tenue de manière hybride à Strasbourg les 26 et 28 avril 2022

La commission des questions juridiques et des droits de l'homme, réunie de manière hybride à Strasbourg les 26 et 28 avril 2022 :

- **le mardi 26 avril 2022 à 08h30**, sous la présidence de M. Damien Cottier (Suisse, ADLE), en ce qui concerne :
 - ***Débat selon la procédure d'urgence sur « L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes »*** (Rapporteur : M. Aleksander Pocij, Pologne, PPE/DC, nommé par procédure écrite après la décision du Bureau) : a examiné un projet de rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution et un projet de recommandation ;
- **le mardi 26 avril 2022 à 14h20**, sous la présidence de M. Damien Cottier (Suisse, ADLE), en ce qui concerne :
 - ***Sous-commission ad hoc de la commission juridique et des droits de l'homme chargée d'effectuer une visite d'information en Ukraine afin de recueillir des informations sur d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis pendant la guerre d'agression lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine*** : a donné son accord de principe à la constitution d'une sous-commission ad hoc en appliquant le ratio de répartition basé sur le système D'Hondt, en tenant également compte de l'équilibre géographique et de l'équilibre entre les sexes, avec trois membres et suppléant.e-s à désigner par les groupes PPE/DC et SOC, deux par les groupes CE/AD et ADLE et un par le groupe GUE, en plus du président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme ;
 - ***Ticket annuel, réunion des 5-6 septembre 2022, Berne et Neuchâtel, Suisse*** : a confirmé cette réunion, sous réserve de l'autorisation du Bureau et de la disponibilité des fonds ;
 - ***Menaces contre l'ancien président de commission et rapporteur Dick Marty*** : a pris note des informations concernant les menaces à l'encontre de M. Marty, éventuellement en rapport avec son rapport sur [Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo](#)¹ ; a convenu que le Président informerait le Président de l'Assemblée et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe de cette question et qu'il la soulèverait lors du débat libre de l'après-midi, rappelant aux États membres leurs obligations envers les membres de l'Assemblée, comme le souligne la [Résolution 2392 \(2021\)](#) de l'Assemblée ;

¹ Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

- **Combattre et prévenir l'usage excessif et injustifié de la force par les forces de l'ordre** (Rapporteur : M. Oleksandr Merezhko, Ukraine, CE/AD) : a noté qu'aucun amendement n'avait été déposé à ce rapport ;
- **Comment faire bon usage des avoirs confisqués d'origine criminelle ?** (Rapporteur : M. André Vallini, France, SOC) : a pris position sur quatre amendements déposés au projet de résolution ;
- **Sous-commission des droits de l'homme** : a pris note d'un rapport oral de Mme Inese Lībiņa-Egnere (Lettonie, PPE/DC), Présidente de la sous-commission à propos de la réunion qui s'est tenue à Strasbourg de manière hybride le 26 avril 2022 et a entériné les propositions de la sous-commission concernant les listes des candidat·e·s au Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) soumises par les délégations de Monaco et de la Géorgie ;
- **Questions diverses**
 - **Détention de M. Vladimir Kara-Murza** : a convenu que le Président publierait, au nom de la commission, une [déclaration](#) demandant la libération immédiate de l'opposant et historien russe, M. Vladimir Kara-Murza, qui a témoigné devant la commission réunie le 4 avril 2022 à Paris ;
- **le jeudi 28 avril 2022 à 08h30**, en ce qui concerne :
 - **Débat selon la procédure d'urgence sur « L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes »** (Rapporteur : M. Aleksander Pocij, Pologne, PPE/DC) : a pris position sur deux amendements au projet de résolution ;
 - **Nomination de rapporteur·e s :**
 - 1) **Allégations de torture systémique et de peines ou traitements inhumains ou dégradants dans les lieux de détention des États membres du Conseil de l'Europe (Doc. 15331 et Doc. 15420)** : a nommé M. Constantin Efstathiou (Chypre, SOC) et a entendu de sa part une déclaration d'absence de conflit d'intérêts ;
 - 2) **Examen de la légitimité et de la légalité de la dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président en exercice de la Fédération de Russie (Doc. 15446)** : a nommé M. Pieter Omtzigt (Pays-Bas, PPE/DC) et a entendu de sa part une déclaration d'absence de conflit d'intérêts ;
 - 3) **Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (Doc. 15481)** : a nommé M. Damien Cottier (Suisse, ADLE) et a entendu de sa part une déclaration d'absence de conflit d'intérêts ;

Nomination d'un·e rapporteur·e pour avis :

- 1) **La lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique (Doc. 15419)**
Rapporteur pour la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias : M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) : a nommé Mme Alexandra Louis (France, ADLE) en son absence, sous réserve de sa déclaration d'absence de conflit d'intérêts par écrit ou lors d'une prochaine réunion.
- **Sous-commission ad hoc de la commission juridique et des droits de l'homme chargée d'effectuer une visite d'information en Ukraine afin de recueillir des informations sur d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis pendant la guerre d'agression lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine** : a pris note des récentes préoccupations en matière de sécurité et a noté qu'un élément de flexibilité serait nécessaire en ce qui concerne la date et la composition de la sous-commission et que l'autorisation finale d'une telle visite incomberait au Bureau ; a décidé de revenir sur cette question lors de la prochaine réunion ;
 - **Nécessité de garantir le libre accès aux documents historiques** : a décidé de déposer une proposition de résolution sur ce sujet au nom de la commission ;

- **Prévenir la discrimination vaccinale** (Rapporteuse : Mme Thórhildur Sunna Ævarsdóttir, (Islande, SOC) : a examiné une note introductive, a décidé de tenir une audition avec jusqu'à trois experts lors d'une future réunion et d'effectuer une visite d'information au siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève (Suisse), les deux sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'envoyer un questionnaire via le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) ;
- **Prix des Droits de l'Homme Václav Havel 2022** : a lancé un appel à nominations² ;
- **Prochaines réunions** : a confirmé la date de la prochaine réunion à Paris le 23 mai 2022 et a noté que la réunion des 5-6 septembre à Berne et Neuchâtel (Suisse) remplace la réunion précédemment prévue le 14 septembre 2022 ;

Commission plénière :

- 29 avril 2022, (14h00-16h30), Strasbourg, hybride
- 23 mai 2022, Bureau de Paris, entièrement en présentiel
- pendant la 3ème partie de session de l'Assemblée de 2022 (20-24 juin 2022)
- 5-6 septembre 2022, Berne et Neuchâtel (Suisse), sous réserve de l'approbation du Bureau et de la disponibilité des fonds
- pendant la 4ème partie de session de l'Assemblée de 2022 (10-14 octobre 2022)
- 14 novembre 2022, à confirmer
- 12 décembre 2022, à confirmer

La Sous-commission des droits de l'homme (de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme), réunie à Strasbourg de manière hybride le mardi 26 avril 2022 à 14h00, sous la présidence de Mme Inese Lībiņa-Egnere (Lettonie, PPE/DC), en ce qui concerne :

- **Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)** : a examiné les listes des candidat-e-s au CPT au titre de Monaco et de la Géorgie. Est convenue à un ordre de préférence parmi les candidats sur chacune de ces listes, à transmettre à la commission plénière pour approbation ;
- **Prochaine réunion** : laisse le soin au Président de convoquer la prochaine réunion

Günter Schirmer, Guillem Cano-Palomares, Agnieszka Szklanna, Lilian Apostol,

Copie aux :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
 Directrice, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
 Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
 Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
 Secrétaire Général du Congrès
 Secrétaire du Comité des Ministres
 Directeurs Généraux
 Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
 Directeur du Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
 Directeur de la Communication
 Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

² Le délai a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022, [Prix des Droits de l'Homme Václav Havel](#).